

Réaliser les opérations de production d'un atelier volailles fermières (UCARE) - Eligible au CPF

Durée : 70 h en présentiel au CFPPA

Cette formation peut donner lieu à la certification d'un bloc de compétences
du BPREA

CONTENU DE LA FORMATION

✓ Se situer sur la production de volailles fermières

- Connaissance de la filière et des systèmes d'élevage
- Connaissances des différentes espèces de volailles
- Respecter la réglementation en élevage de volailles fermières (biosécurité, bonnes pratiques d'élevage et le transport des animaux, abattage, mise en marché)
- Les outils et les résultats de suivi technique et économique

✓ Elaborer l'itinéraire technique de la production de volailles fermières

- Choisir ses souches de volailles programmer et suivre ses lots.
- Assurer la conduite alimentaire des volailles fermières (les bases de l'alimentation et du rationnement)
- Assurer la conduite sanitaire (prévention sanitaire en élevage, les principales maladies des volailles, description et analyse de la conduite sanitaire)
- Choisir et aménager les bâtiments d'élevage (construction d'un bâtiment d'élevage, réglementation et démarches administratives, visites et comparaison de plusieurs bâtiments)

Référent formation : andre.thomas-billot@educagri.fr et
cfppa.aubenas@educagri.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

- Le contenu de la formation est **adapté selon les attentes des stagiaires, qui sont exprimées en amont de la formation**. L'action de formation est organisée sous forme de cours en salle, et de visites chez des éleveurs, d'études de cas.
- **Evaluation** : dossier à compléter sur le choix d'un itinéraire technique, intégré au système de production global et à l'organisation du travail, avec un entretien d'explicitation en fin de formation – Jury : 1 formateur
- Personnes concernées : personnes avec projet d'installation en agriculture, exploitants agricoles, demandeur d'emploi ou personnes désireuses d'assurer la conduite d'un atelier d'élevage de volailles fermières.
- **Coût** : 1190 € pour les stagiaires VIVEA (conditions de financement modifiées – nous contacter) / 1120 € pour les stagiaires Pôle Emploi seul - du CPF et en autofinancement / 961,80 € pour les stagiaires d'autres OPCA
Possibilité de prise en charge des frais de formation, et rémunération selon le statut de la personne (VIVEA, CPF ...)
- Une possibilité d'hébergement (14 € la nuitée) et de restauration sur site (4 € le repas du midi et du soir - 2 € le petit-déjeuner) – Pour la réservation : contacter Pamela TAULEIGNE : 04.75.36.76.56 ou pamela.tauleigne@educagri.fr
- Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour savoir la faisabilité de votre projet
- Taux de satisfaction (données 2022) : **84 %**
- Taux de réussite (données 2022) : **100 %**
- Voir les conditions générales de vente et le règlement intérieur sur notre site internet : <https://epl.aubenas.educagri.fr/>

